

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une déclaration préalable relative aux changements de vitres et à l'installation de stores dans les locaux du Trésor Public, sis place Gambetta (2.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une déclaration préalable dans le cadre de la modification de façade de la Trésorerie, située place Gambetta,

DÉCIDE

✚ DE SIGNER le dossier de déclaration préalable de travaux précitée.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 7 juillet 2022.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 11 juillet 2022 et publiée sur le site internet de la Ville le 11 juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220707-2022_129_DEC-DE

